pour la parfaite organisation et le bon fonctionnement de cette fédération de sous-officiers dévoués comme commissaires et instructeurs. Il entre dans notre fédération beaucoup de jeunes gens avant leur service militaire, il faut les instruire, et je ne puis pas mieux m'adresser qu'à vous.

Tous les hommes peuvent faire partie de la fédération, pour 1 fr. 50 par an, ils tirent gratuitement à l'arme de guerre à longue portée. Il y a des concours, il y en aura cinq cette année particuliers à la fédération, avec de superbes prix en espèces et en nature, sans compter que les tireurs de la fédération, pourront participer en plus, aux concours offerts par le Tir National.

Je termine, mes chers amis, vous allez venir tous vous faire inscrire à l'Ecole d'instruction et à la Fédération pour le perfectionnement du Tir à l'arme de guerre, comme instructeurs et comme tireurs.

Haut les cœurs pour la Patrie ! Tous jusqu'au dernier !

Ce discours de M. le commandant Despature a été accueilli par les applaudissements nourris des sous-officiers présents.

De nombreuses inscriptions ont été reçues. Ajoutons, que d'autres sous-officiers empêchés d'assister à cette réunion avaient envoyé leur adhésion à M. le commandant Despature.

M. le Président du Conseil d'administration de la nouvelle « Ecole d'Instruction » a donné ensuite quelques explications sur les cours du dimanche. Ceux-ci seront donnés par des officiers des différentes armes ; la théorie sera complétée par des exercices pratiques.

En levant la séance, M. le commandant Despature a annoncé que les sous-officiers qui n'ont pu assister à cette première assemblée peuvent se faire inscrire chez M. Arsène Hagard, président de la Société de Secours Mutuels des sous-officiers, rue du Chemin-de-Fer, 45.

Une conférence de M. Fierens-Gevaert à la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing

La Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, qui pourrait ajouter au titre qu'elle porte avec éclat celui de littéraire, car elle est chez nous, surtout depuis sa réorganisation, le foyer le plus ardent et le plus brillant pour les lettres comme pour les arts, la Société Artistique, disons-nous, a clôturé dimanche l'exposition de 1913 par une conférence de M. Fiérens-Gevaert, professeur d'esthétique à l'Université de Louvain, sur l'Unité de l'art.

C'est à un auditoire d'élite, assemblé dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, que le distingué conférencier a exposé sur l'art des idées qui ont imposé une vive attention. Une pensée claire, une maîtrise incontestée de la parole n'ont pas peu contribué à attacher les auditeurs à la causerie de M. Fiérens-Gevaert.

L'idéal puissamment servi par l'artiste assure l'unité de l'art et de cette unité, en ce qui la caractérise à chaque époque, naît le style, le style qui manqua au XIXe siècle et que le XXe siècle doit se créer. Telles sont, très imparfaitement résumées, les idées développées par le conférencier dans une forme très attrayante.

Ayant rendu à M. Victor Champier l'hommage qui lui revient comme organisateur d'une exposition qui est une vivante leçon d'art, M. Fiérens-Gevaert le loue d'avoir groupé des œuvres vraies. Le grand mérite pour une œuvre d'art, c'est d'être vraie, conforme à la pensée de l'auteur. L'art est un rêve personnel qui s'ajoute à la nature et la vivifie. Ruskin bannissait l'idéal et recommandait de copier la nature. Oui, le bon apôtre ! Mais il envisageait la nature vraie, la nature édénique, telle qu'elle était sortie de la création. Et voilà le chemin qui nous ramène à l'idéal.

Une œuvre d'art ne vaut que par l'idéal. Lorsque vous visitez une exposition, ne condamnez donc pas la pensée qui n'est peut-être par la vôtre. Ecoutez votre sentiment, mais écoutez-le longuement...

Certaines excentricités mises à part, l'idéal se révèlera à vous dans les œuvres différentes du même peintre, des écoles et des époques diverses. Pourvu que l'artiste exprime avec force sa pensée, son œuvre est assurée de la pérennité. Et dans un poétique développement, le conférencier exalte, en exemple, l'œuvre des Rubens, des Van Eyck en laquelle brille non la Flandre d'hier, non celle d'aujourd'hui, mais la Flandre de toujours.

... Parce qu'il n'a pas eu son idéal propre ; parce que l'expression monumentale de l'art, à qui est dévolu un rôle pour ainsi dire maternel, a été négligée, le XIXe siècle qui a essayé de faire revivre dans ses pastiches tous les styles, n'en a pas eu qui lui fût propre. D'une main délicate, le conférencier, raillant la manie de l'antiquaille, ferme la tombe des formes passées de l'art et la recouvre de roses : Nous aimons les maîtres anciens qui furent grands parce que tous furent des modernes. Ils sont sans doute de tous les temps mais ils furent de leur temps.

Et M. Fiérens-Gevaert termine son attachante causerie en chantant un « credo » à la beauté nouvelle, que vit naître en mourant le XIXe siècle. C'est par le réveil de l'architecture et des arts décoratifs prédit il y a vingt ans par l'éminent critique qu'est M. Champier ; par la sainte alliance des arts plastiques qui régna sur l'Egypte, sur la Grèce et sur le prestigieux Moyenâge français que se créera, non sans difficulté, cela est certain, le style que le XXe siècle se doit à lui-même et que M. Fiérens-Gevaert salue d'avance dans une péroraison longuement applaudie.

« L'ANCETRE » DE SPRIET, AU MUSÉE DE ROUBAIX

Le conférencier, qui s'était appuyé sur les œuvres des Lebourg, des Henri Martin, des Renouard et des Patissou exposées à la Société Artistique pour illustrer le développement de sa pensée a tenu à dire quelques mots émus de notre regretté concitoyen Spriet et a exprimé l'idée qu'une œuvre comme « l'Ancêtre » ne devait plus sortir de la ville natale de ce peintre.

Après avoir exprimé très délicatement à M. Fiérens-Gevaert le plaisir que sa conférence avait causé à l'auditoire, M. Victor Champier se faisant l'interprète d'un souhait semblable né au sein du Comité de la Société Artistique et voulant lui donner une suite pratique, a annoncé qu'une souscription était ouverte pour l'achat de « l'Ancêtre », l'œuvre justement admirée de Spriet.

M. Champier a annoncé en terminant que la Société Artistique désire élargir son rôle et rendre son enseignement plus populaire encore. Aussi fait-il un chaleureux appel à nos concitoyens, les invitant à venir grossir les rangs de la Société.

LE TIRAGE DE LA TOMBOLA

La séance s'est terminée par le tirage de la tombola. Les numéros suivants gagnent des lots :

3.811 3.766 3.080 3.854 3.794 3.934 3.814
3.802 3.073 3.860 3.861 3.761 3.775

Souscription pour l'achat au profit du Musée de Roubaix, du tableau du peintre Roubaisien Spriet « l'Ancêtre ».

A l'issue de la réunion, les sommes suivantes ont été immédiatement recueillies par le Secrétariat :

MM. Amédée Prouvost, 100 fr. ; Dubois, architecte, 100 fr. ; E. Thibeau, architecte, 100 fr. ; Georges Duvillier-Motte, 20 fr. ; Bufquin, directeur de la Banque de France, 20 fr. ; Lecomte-Scrépel, 20 fr. ; Florent Carrissimo, 20 fr. ; Eugène Mathon, 20 fr. ; Fregnac-Derveaux, 10 fr. ; Jules Ségard, 10 fr. ; Pierre Cordonnier, 2 fr. Total de la première liste, 422 francs.

Nous publierons la liste des souscriptions au fur et à mesure qu'elles seront versées au Secrétariat de la Société Artistique, à l'Ecole des Arts Industriels, place Chasrual.

La cérémonie commémorative des morts pour la Patrie

La cérémonie commémorative annuelle à la mémoire des morts pour la Patrie, a eu lieu dimanche à midi à Saint-Martin.

L'église toute décorée de faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales, présentait un aspect imposant. Les emblèmes des sociétés massées dans le chœur témoignaient de l'étroite union qui existe entre toutes les sociétés patriotiques : l'Union des sociétés patriotiques d'Anciens Militaires, les sociétés des Médaillés militaires, des Combattants de 1870-71, des Anciens Soldats de l'armée de mer, des Anciens Sous-Officiers Français, des Médaillés et soldats coloniaux, de l'Union Amicale et Mutuelle des Anciens Gradés, de Secours Mutuels des Anciens Militaires de Roubaix et environs, de la Caisse des veuves et orphelins des Vétérans, de la Fraternelle Coloniale des Armées de terre et de mer, de l'Amicale des Anciens Soldats des 15e, 27e et 41e d'artillerie, de la section roubaisienne des Sauveteurs du Nord, de l'Union Fraternelle des Anciens Soldats Musiciens Français, les sociétés de gymnastique la Roubaisienne, l'Ancienne, la Jeanne-d'Arc et l'Union Fraternelle Belge du Centre etc...

On remarquait également dans le chœur, Mme Eugène Mathon, vice-présidente de la Société de Secours aux Blessés militaires, et les dames du Comité, les membres de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce, M. Paul Watine, président d'honneur du Souvenir Français, M. le président et le Comité du Souvenir Français de Croix et de Wattrelos, M. le commandant Despature, président du Cercle Militaire, et tous les membres du Cercle Militaire, une délégation du Cercle Militaire de Tourcoing, M. le commandant Marcq.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui a vivement impressionné l'immense auditoire par ses paroles empreintes d'un noble sentiment de respect envers les héros morts pour la Patrie.

Aucune nation ne peut vivre, dit-il, si elle n'a le courage d'exposer la poitrine de ses enfants. Si la France, après tant de siècles, a pu établir son unité et devenir la grande nation, c'est que ses fils ne lui ont jamais marchandé leur sang.

Un peuple qui désarmerait s'exposerait à la pire des servitudes, et nos ancêtres l'ont si bien compris qu'à quelque époque qu'on se reporte en arrière, on voit les Français se lever comme un seul homme pour résister à l'envahisseur.

Et c'est ainsi qu'ils ont protégé nos plaines fertiles et nos riches coteaux et qu'ils ont favorisé le développement de nos villes et de nos industries. Tous possédaient l'âme de la France que leurs parents leur avaient transmise et qu'ils nous ont léguée avec tout un héritage de vaillance et d'honneur.

Pour défendre la France qu'ils ont faite si grande, nous devons tous être prêts, car en faiblissant nous trahirions une cause sacrée.

Sans doute l'Eglise n'aime pas les jeux sanglants de la bataille et elle ne désespère pas dans un avenir encore reculé d'épargner au monde ces cruelles rencontres. Mais devant l'inévitable, elle est parfois obligée de s'incliner; elle suscite alors les dévouements héroïques et elle met au cœur la vaillance.

L'orateur salue alors les dames de la Croix-Rouge, qui se sont dépensées sans compter au Maroc, dans la guerre des Balkans. Partout où elles ont été nécessaires, elles sont venues tout simplement et elles ont admirablement préparé le rôle du prêtre qui vient apporter les paroles de miséricorde et de paix aux blessés et aux mourants.

Aux morts, tombés sans sépulture, ajoute l'orateur en terminant, aux héros obscurs dont les corps reposent dans les broussailles du Maroc ou dans l'immensité des mers, nous apportons aujourd'hui notre témoignage de respect. A toutes les marques extérieures de vénération que nous pouvons avoir pour eux, nous joindrons la prière toute puissante pour leur ouvrir le repos éternel.

C'est avec une profonde émotion que l'assistance a écouté ce panégyrique des martyrs de la patrie, et le reste de la cérémonie a été empreint de ce sentiment.

L'Harmonie des Anciens Soldats Musiciens Français s'est fait entendre pendant la messe, et elle a exécuté avec sa perfection habituelle, des morceaux adaptés à la cérémonie.

Une quête a eu lieu au profit de l'œuvre de la Croix Rouge. Le service d'honneur était assuré par M. le capitaine Charles Dupire. Les quêteuses étaient Mlles Cavrois-Lagache, Toulemonde, Lepoutre-Six, Dillies, Yvonne Jourdin, Sayet, accompagnées de MM. les lieutenants Pierre Motte, Robyn, Jean Motte, Paul Poissonnier, MM. les sous-lieutenants Jean Desruelles, Pierre Deldalle.

Après la cérémonie, les sociétés, précédées de la vaillante et populaire phalange des Anciens, se sont rendues en corps dans la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, où une manifestation a eu lieu en l'honneur de M. le capitaine Dewitte, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. le commandant Despature lui a dit, dans une allocution bien sentie, tout ce que la cause de la préparation militaire lui devait et en le félicitant lui a remis un joli cadeau au nom du Cercle Militaire.

Une agression contre un Douanier

IL EST BLESSÉ DE TROIS COUPS DE COUTEAU

Dans la soirée de dimanche, vers dix-huit heures, une agression a été commise au quartier du Hutin, contre un douanier.

A cette heure, M. Julien Morio, préposé des douanes de la brigade de Roubaix-gauche, se trouvait de service au passage à niveau du Hutin, endroit presque désert. Soudain, il aperçut venant de la direction de la frontière, un jeune homme assez correctement vêtu.

Le fonctionnaire de l'administration des douanes posa la question habituelle : « Vous n'avez rien à déclarer ». M. Morio n'obtenant pas de réponse s'approcha du jeune homme pour le fouiller. A ce moment, l'arrivant sortit de sa poche un couteau qu'il devait tenir ouvert et porta plusieurs coups de son arme au douanier qui fut atteint de trois coups à la figure et à l'épaule gauche.

Le douanier qui était loin de s'attendre à cette agression, put néanmoins, tout en opposant une vive résistance à l'escarpé, saisir son revolver d'ordonnance. Il tira trois coups de cette arme, tant pour se défendre que pour informer ses camarades de service dans les environs.

L'agresseur craignant probablement l'arrivée d'autres douaniers, s'empressa de prendre la fuite dans la diection de Roubaix. M. Morio ignore s'il a été atteint ; toutefois, celui-ci, en fuyant, a poussé un cri.

L'alarme fut vite donnée dans la ligne douanière ; une battue fut organisée, mais elle ne donna aucun résultat.

M. le docteur Druesne, mandé d'urgence, a prodigué ses soins au douanier. Le praticien n'a relevé que des blessures heureusement superficielles, qui ont été suturées ; un repos de quinze jours environ sera nécessaire au rétablissement de M. Julien Morio.

M. Benet, commissaire de police de permanence, informé, a ouvert une enquête et s'est transporté au Hutin. Il a interrogé la victime de cette inqualifiable agression, qui n'a pu fournir qu'un signalement assez vague de l'escarpe. Des recherches sont faites par les agents du service de la sûreté.

A L'INSTITUT POPULAIRE. — Dimanche a eu lieu sous la présidence de M. Jules Pollet, président, l'assemblée générale de la Providence du Foyer. M. Emile Guilluy, secrétaire général, fait ressortir avec beaucoup d'évidence les avantages que procure la société.

Il insista principalement sur la nécessité de l'assurance en cas de décès et montra que grâce à la mutualité, il suffit d'un léger sacrifice mensuel pour garantir à ses ayants droit la somme de 200 francs ; cette somme si minime soit-elle est toujours très utile sinon d'un appoint indispensable.

Une discussion fort intéressante et très animée à laquelle prirent part entre beaucoup d'autres, M. l'abbé Macarez, directeur et M. Ernest Prouvost, président de l'Institut Populaire permit de constater que la Providence du Foyer est des plus florissantes au point de vue financier.

Des mesures pratiques furent prises pour le recrutement méthodique des nouveaux membres.

Nous rappelons que, pour une cotisation mensuelle qui varie suivant l'âge de 0.25 à 0.45 centimes, la Providence du Foyer assure la somme de 200 francs au décès et que les inscriptions pour l'année qui va s'ouvrir se feront à l'Institut Populaire, 16, rue des Arts, jusqu'à fin décembre, chaque dimanche, de 11 heures à midi et demi. Toute personne valide des deux sexes de 16 à 40 ans, peut être admise à en faire partie.

Une belle tombola composée de lots offerts pour la plupart par des amis termina cette belle assemblée.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L'« EMPLOYÉ » a tenu son assemblée générale, dimanche à 17 heures, dans la salle des fêtes de la Brasserie du Gymnase, rue du Grand-Chemin, sous la présidence de M. Joseph Wibaux, président d'honneur, qui avait à ses côtés M. Debooder, président, MM. les membres du Conseil d'administration, et M. Edouard Duquenne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité.

M. Wibaux se dit heureux de pouvoir une fois de plus, présider la société dont il constate le développement progressif. M. Debooser, président constate avec satisfaction que la société a pris une extension considérable ; il remercie M. Joseph Wibaux de sa collaboration efficace à la société depuis sa fondation, et le félicite de l'attribution de la médaille d'or de la Mutualité.

M. Gressier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et du rapport annuel, qui sont adoptés à l'unanimité. Soixante-dix-neuf nouveaux sociétaires sont admis. Le trésorier expose la situation financière ; il en ressort que l'actif, pour la caisse du chômage s'élève à 5462,45, celui de la caisse au décès, se monte à 10,331,65 et l'actif réserve à 15.786,10, soit un total de 31,582,20 dont 31,464,95 ont été versés à la caisse des dépôts et consignations. (Approuvé à l'unanimité).

M. Wibaux remet à M. Petit, trésorier, un magnifique souvenir, en reconnaissance de ses huit années consacrées en faveur de la société, tout en regrettant de le voir résilier ses fonctions. M. Petit remercie en quelques mots. Le rapport de M. Kerkove, au nom de la commission des fêtes, est également adopté à l'unanimité. Après avoir approuvé une modification à l'article 6 des statuts, M. le président remet les récompenses suivantes : médaille d'argent : MM. Kerkove, Longuépée; médaille de bronze : MM. Mulnar, Tiberghien, Spilthooren, Delescluse et Nisse.

On donne connaissance des résultats du scrutin concernant le renouvellement des pouvoirs de plusieurs membres du Conseil d'administration.

M. A. Laporte, du Syndicat des Employés, émet un vœu en faveur de l'Union des deux sociétés, en vue des prochaines élections prud'homales. Ce vœu n'est pas pris en considération.

LE BANQUET DU CERCLE COLOMBOPHILE « LE PROGRÈS ». — C'est au milieu de la joie et de la gaieté qu'a eu lieu dimanche, à 15 heures, le banquet annuel du Cercle Colombophile « Le Progrès », établi au Café de la « Betterave », rue de Lannoy.

En l'absence de M. François Roussel, président, empêché, le banquet était présidé par M. Emile Deberghe, vice-président, qui avait à ses côtés, MM. Emile Draux, vice-président; Félix Landrieux, Jean Dhondt, secrétaires ; Pierre Loridant, trésorier ; Derick, Eeckman, Fontier, Cornille, Adolphe Sartorius, Lepers, Rémy Declercq, membres de la Commission ; Edmond Browaeys, président du Cercle « Union », et le représentant du « Journal de Roubaix ». Au champagne, M. Deberghe, présente les excuses de MM. Courouble, président d'honneur, et François Roussel, président, empêchés. Il a un mot aimable pour chacun d'eux ; il adresse ses félicitations et remerciements à tous ses collaborateurs, ainsi qu'aux régleurs, convoyeur et en particulier à M. Edmond Browaeys, et au représentant du « Journal de Roubaix ». Puis il remet, aux applaudissements de tous, un magnifique bouquet de fleurs à M. Félix Landrieux, pour les éminents services qu'il ne cesse de rendre au Cercle.

M. Edmond Browaeys remercie M. Deberghe, et regrette vivement l'absence de MM. Courouble et Roussel ; il fait des vœux pour le prompt rétablissement de M. François Roussel, l'oncle du sympathique président, qui est actuellement souffrant ; il lève son verre à l'union des colombophiles.

M. Emile Leblanc, le dévoué doyen du Cercle, remet à M. Deberghe, un superbe bouquet de fleurs et a pour lui un mot des plus aimable ; il l'assure du concours de tous les membres du Cercle « Le Progrès » ; il félicite la Commission des nouvelles dispositions qu'elle a prises pour les concours de l'année prochaine. M. Emile Leblanc termine en faisant également des vœux pour la santé de M. François Roussel ; il adresse ensuite des félicitations au « Journal de Roubaix », pour le concours si précieux qu'il accorde aux colombophiles.

Au cours de cette belle fête de famille, des vivats ont été chantés en l'honneur de MM. Courouble, Roussel, Edmond Browaeys, du « Journal de Roubaix », et des invités.

Pendant le repas, MM. Fernand Vigise, Etienne Nieulat, ont chanté les plus beaux morceaux de leur répertoire; ils ont été applaudis, ainsi que M. Emile Leblanc, qui a chanté « Flotte petit drapeau ».

Le piano était tenu par Mlle Valentine Dubois, qui s'est acquittée à la perfection de sa tâche. La distribution des prix aux lauréats de l'année a eu lieu ensuite.

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — Les titulaires de titres provisoires, dont les titres ont été conservés par MM. les percepteurs lors de l'échéance du 1er novembre, ont reçu ou recevront de la Caisse des Dépôts à Paris, un avis les invitant à retirer leurs titres définitifs au bureau de la Perception, vers le 20 novembre. Ces titres ne seront entre les mains de MM. les Percepteurs qu'à partir du 10 janvier 1914 ; les intéressés sont donc priés de ne se présenter qu'à partir de cette date.

SERVICE DES TRAMWAYS DE ROUBAIX-TOURCOING. — En raison des travaux qui vont être effectués par le service des ponts et chaussées au pont du Blanc-Seau, le service se fera par transbordement à partir de mardi 18 courant à 6 heures du matin, jusque jeudi 20, à 6 heures du soir.

MORT SUBITE D'UN ROUBAISIEN A CALAIS — M. Jean Bettrema, âgé de 25 ans, employé de chemin de fer, originaire de Roubaix, rentrait vendredi soir, à sa pension, rue Notre-Dame, à Calais, chez les époux Decreyne, quand, pris subitement d'un malaise, il s'affaissa inanimé. On se porta à son secours, mais le malheureux avait cessé de vivre. M. le docteur Sénéchal mandé en hâte conclut au décès par suite d'une affection de la gorge.

UNE SCÈNE DE VIOLENCES DANS UN ESTAMINET — Dimanche soir, vers 21 heures, Mme Irma Cano, femme Vandecasteele, cabaretière, demeurant rue des Filatures, 35, se trouvait dans son établissement, lorsqu'entrèrent deux hommes et deux femmes. Les arrivants commandèrent trois chopes de bière et un verre de vin. Ces consommations étaient à peine servies, que l'une des femmes dit à la cabaretière : « Vos chopes sont à peine aussi grandes que des canons ; je ne les paierai pas ».

Un locataire de l'estaminet Vandecasteele, M. Camille Vermonren, qui se trouvait dans la salle de débit, fit observer à cette femme que ce serait mal agir que de ne pas vouloir payer ce qui était commandé.

Cette observation déplut aux deux hommes, qui se jetèrent sur M. Vermouren et le saisirent à la gorge comme pour l'étrangler. Le locataire put se dégager et se réfugier dans la cuisine. La femme qui avait fait une observation, saisit alors deux verres qui se trouvaient dans le comptoir et les lança dans l'étagère, brisant ainsi de nombreux verres à bière, à vin et à liqueur. Comme ce n'était pas assez à son idée, cette femme saisit encore une chaise qu'elle lança également dans l'étagère. Elle parvint ainsi à briser une glace valant une quarantaine de francs. Cet exploit accompli, les deux couples se retirèrent.

M. Benet, commissaire de police de permanence, informé, vers 22 heures, a aussitôt ouvert une enquête.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE, RUE DE LA MACKELLERIE. — Mlle Léonie Grouillon, 25 ans, visiteuse de pièces, demeurant rue de la Mackellerie, cour Saint-Louis, a déclaré à M. Alauzen, commissaire de police du 1er arrondissement, que, dimanche matin, vers deux heures, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans son domicile. Ils avaient brisé une vitre de la fenêtre de la maison, donnant dans la cour de la maison, lorsque Mme Grouillon, sa mère, ayant entendu un bruit insolite, se mit à crier « Au voleur ». Les malfaiteurs s'empressèrent de prendre la fuite.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAMWAY, GRAND'RUE. — Dimanche, vers midi 40, le car 328, portant la plaque indicatrice « service » venait de la place de la Liberté, se dirigeant vers le Laboureur. A hauteur de la rue du Collège, l'aiguille électrique existant à cet endroit ne fonctionna pas et le car dérailla. Le wattman, ne perdit pas son sang-froid et bloqua immédiatement ses freins. Le tramway déraillé vint s'arrêter contre la bordure du trottoir de la maison portant le numéro 78 de la Grand'Rue et habitée par Mme veuve Florbaix.

Un car B qui suivait à peu de distance accrocha la voiture 328, qui, après un quart d'heure d'efforts, fut remise sur les rails. Un public nombreux suivit ce travail.

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — Par arrêté en date du 4 novembre 1913, de M. le Préfet du Nord, la circulation des voitures et des piétons sera interrompue du 18 novembre 1913 à six heures du matin au 20 novembre, à six heures du soir, sur le pont tournant du Blanc-Seau, situé sur le canal de Roubaix au P. K. 10.820, à la traversée du chemin de grande communication n° 9, de Wattrelos à Mouvaux pour l'exécution des travaux à exécuter pour le remplacement du calage à béquille du dit pont.

Pendant cette période, les voitures passeront par le pont du Fresnoy, situé sur la commune de Tourcoing au P. K. 11.670 du canal de Roubaix. Les piétons traverseront le canal sur la passerelle établie à côté du pont tournant du Blanc-Seau.

ORCHESTRIONS ÉLECTRIQUES. — Instruments spéciaux pour Skatings. Cinéma, Salles de danse, etc. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. *Tél. 2112.* 953-8

LES VOLS SUR LES VOITURES. — Un marchand de beurre de Wattrelos, M. Dupont, était entré chez M. Joseph Olivier, conseiller municipal, rue de l'Ommelet, abandonnant sa voiture. Un malfaiteur en profita pour dérober un panier d'œufs. Comme on se mettait à la poursuite du voleur, celui-ci en jeta le produit de son vol entre les jambes de ses poursuivants.

Une enquête est ouverte par M. Alauzen, commissaire de police.

JOUETS et VOITURES D'ENFANTS. — **E. Roussel**, fabricant, 69, r. de Lannoy. 466

VOL D'UN JAMBON. — Dans la soirée de vendredi, vers 19 heures, un homme se présentait à la boucherie de M. Jean Delnatte, rue de l'Ommelet, 204. Il demanda à acheter un pied de porc. La bouchère lui ayant répondu qu'elle n'en avait pas dans sa boucherie, l'homme se retira. Mais à peine était-il parti qu'elle constata la disparition d'un jambon.

Les agents de police Calonne et Albert Petit, informé se mirent à la recherche du voleur.

Ste Cécile, Ste Catherine. Bijouterie, Orfèvrerie, fantaisies, cuivre. Sujets biscuits et objets pour cadeaux. Sacs de dames dernières créations. **E. WOINET,** 3, place du Trichon, 40 % *meilleur marché.* PRIME. 66518

LA FRAUDE. — Les agents de police Calonne et Petit, de service quai de Bordeaux, ont rencontré dans la nuit de vendredi à samedi, un individu qui, à la vue des képis, prit la fuite.

Plusieurs coups de feu furent tirés en l'air par les agents pour donner l'alarme; puis les policiers se mirent à la poursuite du fuyard. Ce dernier fut arrêté rue Meyerbeer et conduit au poste de police du 4e arrondissement, où il fut trouvé nanti de 82 boîtes d'allumettes de provenance étrangère.

Ce fraudeur, du nom de Gustave Carrot, employé, âgé de 18 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Duhamel, 11, a été conduit au bureau des Douanes.

AVIS IMPORTANT. — Pour répondre aux besoins et au goût de sa nombreuse clientèle les magasins de la « Petite Jeannette », 3, rue St-Georges, auront prochainement le dépôt exclusif et complet de la marque **Perrin Frères et Cie** dont les gants sont universellement connus pour leur coupe élégante et leur qualité. A cet effet et pour écouler le stock actuellement en magasin grande **Liquidation** du stock complet de **Ganterie** de peau au dessous du prix de facture. A profiter de suite. 66568

NOTIFICATION D'UN ARRÊTÉ D'EXPULSION. — M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a notifié à Barbe Mestdagh, 63 ans, marchande de poisson, demeurant rue Dampierre, dans une roulotte, qu'à la suite de plusieurs condamnations pour fraude, M. le ministre de l'Intérieur, avait pris contre elle, un arrêté d'expulsion. Cette femme devra quitter le territoire français dans un délai de quarante-huit heures.

INDUSTRIELS. — L'Ingénieur-Directeur de la Société **Jean Guichard et Cie**, se tient à votre disposition pour visiter **gratuitement** vos Installations électriques et vous indiquer les **économies** à réaliser et les précautions à prendre afin d'éviter les **incendies** et **accidents** causés par l'**Electricité.**

Sur demande, vérification des mémoires. 66566

LES ACTUALITES EN VITRINE. — A voir dans le hall du *Nord-Touriste*, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, les photographies suivantes : Le plus grand poste de T.S.F. du monde. — Une nouvelle mode. — Le 25e anniversaire de l'Institut Pasteur. — Bourg-la-Reine inaugure un nouveau monument à André Theuriet. — Le nouveau lord-maire de la Cité de Londres. — A la manière des vers de terre.

LA CHARRETTE A CHIENS. — Quatre chiens attelés errants sur la voie publique dans la journée d'hier ont été capturés et mis en fourrière.

LUSTRES - SUSPENSIONS
de Styles Anciens et Modernes
POUR GAZ ET ÉLECTRICITÉ
Georges LIAGRE
8, rue Neuve, Roubaix 462

WASQUEHAL

RECEPTION DU SOLDAT EMILE BACQ, RETOUR DU MAROC. — Le quartier du Centre a fait dimanche après-midi une réception chaleureuse au soldat Emile Bacq, retour du Maroc.

A trois heures et demie, un cortège composé de l'Union Fraternelle des Anciens Militaires, des soldats libérés cette année, de la Fanfare de Wasquehal et d'une foule considérable, était venu chercher ce brave wasquehalien à l'arrêt du car Mongy, rue Jean-Bart. Les souhaits de bienvenue furent exprimés dans des discours enthousiastes par MM. Leroy, président des Anciens Militaires; Henri Destailleurs, au nom des libérés de cette année; J.-B. Lepers, président et fondateur de la Fanfare, au nom de cette société. Et le cortège se reforma. Il parcourut les rues Jean-Bart, Sadi-Carnot, superbement décorée. Place de la République, dans une salle privée, M. Jules Delesalle félicita cet héroïque soldat et lui remit un superbe bronze « Le Tirailleur », fruit d'une collecte entre tous les libérés de Wasquehal. M. Leroy, de nouveau, félicita Emile Bacq de sa campagne glorieuse. Celui-ci, en termes émus et hachés d'applaudissements, remercia tous les participants à cette fête et déclara qu'il n'avait fait que son devoir, à l'exemple de ses aînés les anciens combattants de 1870. Il fit promettre aux jeunes gens qui l'écoutaient de suivre ces exemples héroïques si la patrie les demandait afin que la France se conserve grande, puissante et glorieuse.

La *Marseillaise* retentit alors bibrante et la fête se termina par le puissant vivat des Flandres chanté en l'honneur du Marocain.

UN GRAVE ACCIDENT A LA TEINTURERIE HANNART. — Un journalier, J.-B. Degroote, âgé de 73 ans, demeurant à Flers-Breucq, rue de Lille, 7, au service de la maison Hannart, était occupé à l'atelier de dégraissage. Il voulut effacer un pli à une pièce de tissu et eut la main gauche serrée entre les rouleaux de son métier. Le docteur Butin constata de fortes contusions sur la main et des plaies profondes à l'index et au médius. Il ordonna au blessé un repos de quarante jours.

GRAND CHOIX DE
PROGRAMMES & MENUS
pour **Fêtes et Banquets, sujets variés**
aux librairies du « Journal de Roubaix », *71, Grande-Rue, et 33, rue Carnot, Tg. 66575*

COURQUIN Fres, Joailliers
115, Bd de la Liberté, LILLE. Tél. 11-34

LANNOY

FLERS-BOURG

UNE CHUTE DE QUATRE MÈTRES. — La tempête de vendredi a été cause d'un accident qui eut pu avoir les suites les plus funestes. M. Norbert Bonte, couvreur, demeurant à Toufflers, et au service de M. Deroulers, entrepreneur à Flers, était occupé à la réparation du toit d'une maison portant le numéro 4 de la rue Corneille, à Flers, lorsque, vers onze heures, sous la violence du vent et aveuglé par la pluie, M. Bonte perdit l'équilibre et vint s'abattre sur la chaussée, d'une hauteur d'environ quatre mètres. On s'empressa auprès du couvreur, qui ne portait, heureusement, que des contusions sans gravité à la cuisse gauche. M. le docteur Parmentier, qui l'a examiné, lui a prescrit quinze jours de repos.

LYS

LES FUNERAILLES DE M. LEON TANGLE, le malheureux charretier qui, le 13 novembre dernier, fut tué dans les circonstances que nous avons relatées dans la collision qui se produisit à Toufflers, entre un tramway et un équipage, auront lieu aujourd'hui lundi, à neuf heures du matin, en l'église paroissiale de Lys, lieu de résidence du défunt.

LEERS

CONTUSION DU GENOU. — A l'usine A. Parent et fils, un ouvrier emballeur, Robert Dhainaut, 15 ans, demeurant à Templeuve, a été blessé au genou droit par suite de l'écroulement d'une pile de caisses. Repos huit jours; docteur Bernard.

A LA « SAINT-VAAST ». — Les exercices à la société de gymnastique « Saint-Vaast » devant reprendre bientôt, une réunion générale des pupilles, adultes et vétérans aura lieu mercredi à sept heures et demie, au patronage. Tous sont priés d'être présents à l'heure fixée.

La veille à huit heures aura lieu la réunion des moniteurs.

HEM

MAIN COMPRIMEE. — Au chantier de M. Leclercq-Huet, un maçon, M. Léon Olivier, 31 ans, résidant à Roubaix et travaillant pour le compte de M. Jean Landrieux, entrepreneur, a eu la main droite comprimée entre deux pierres. Il s'en est suivi une plaie contuse. Dix jours de repos; docteur Dispa.

TRESSIN

UN PROCES-VERBAL, pour avoir laissé vagabonder son chien, a été signifié à Alexis Pomelart, tisserand, par la gendarmerie de Lannoy.

Avis important Nous avertissons nos lecteurs que seuls les billets contenus dans le **CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ** donnent droit à PLUS de 50 % de Rabais au Cinéma Gaumont-Palace. 417-1

TOURCOING

La Fête Annuelle des Anciens Combattants de 1870-71

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE — LE BANQUET

C'est hier, dimanche, que la Société des Anciens Combattants de 1870-71, a célébré sa fête annuelle par le traditionnel banquet, dans la salle du Café Moors, boulevard Gambetta, en raison du deuil qui vient d'atteindre le sympathique président M. Cyrille Desurmont, dans sa plus tendre affection, le banquet s'est passé dans l'intimité et le concert fut supprimé du programme.

A la table d'honneur avaient pris place aux côtés de M. J.-B. Leroy, vice-président, MM. Delgrange et Delcroix, des combattants de Roubaix, Lemàn et Danneels, des coloniaux de Tourcoing, Flament et Delambre, des anciens combattants de Mouvaux, Duquenne et Dujardin, des combattants de Wattrelos, Fouquet, Deruyck et Deman, de la fanfare « Les Amis Réunis » de Tourcoing et les membres de la commission.

Au dessert, M. Leroy, vice-président, a prononcé une allocution. Après avoir rendu hommage aux défunts de l'année, MM. J.-B. Delplanque, Frédéric Delattre, et aux membres honoraires MM. François Masurel, Charles Jonglez et Hercelle Leruste, M. Leroy a remercié la Municipalité qui a fait remettre à titre gracieux la médaille militaire aux anciens combattants de 1870-71.

La ville de Tourcoing, dit le président, a eu cette année, l'honneur d'être favorisée du Congrès fédéral de tir à l'arme de guerre qui a attiré les meilleurs tireurs de France et de l'étranger. Notre stand modèle est un des mieux organisé et des mieux agencé pour former nos futurs soldats au tir de l'arme de guerre et en faire de bons tireurs avant de partir au régiment.

Comme anciens défenseurs de la Patrie, nous ne pouvons qu'approuver cette œuvre patriotique. Plusieurs d'entre nous ont eu la faveur de gagner une médaille distribuée par la commission du stand de tir ; cela prouve que nous avons encore bon pied et bon œil. Devant le chauvinisme de nos voisins d'outre-Rhin et l'augmentation toujours croissante de leurs effectifs militaires, le gouvernement a jugé prudent de faire voter la loi de 3 ans, pour renforcer nos effectifs de la frontière de l'Est, nos jeunes soldats acceptent cette loi avec patriotisme. Nous ne désirons pas revoir ce triste fléau, qu'on appelle la guerre, mais je suis convaincu, dit le président que si la France était en danger vous seriez les premiers à répondre à l'appel pour la défense du drapeau.

M. Leroy après avoir remercié les membres de la commission et les invités, lève son verre au Président de la République, à la France, à l'Armée. Ses paroles sont accueillies par de chaleureux bravos.

M. Emile Leman, délégué des Anciens Coloniaux a pris la parole au nom des invités étrangers pour remercier M. le Président de l'accueil sympathique qui leur a été réservé, puis, il a bu à l'armée, à la France, à la République.

Avant le banquet, la Société des Anciens Combattants de Tourcoing, a fait célébrer une messe à onze heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, à la mémoire des sociétaires défunts. Au cours de la cérémonie, la fanfare « Les Amis Réunis » a exécuté sous la direction de son chef, M. Edouard Deruyck, une marche funèbre de Lutand, l'ouverture de Sempi « Emulation » et Saint-Amé de R. R. Guillemet. M. l'abbé Malaquin, curé de la paroisse, a prononcé une allocution de circonstance.

Une quête faite au profit de la Société de Secours aux Blessés, a produit la somme de 54 francs 45.

Les nouvelles orgues de St-Christophe

LE PROGRAMME D'INAUGURATION

Nous pouvons donner aujourd'hui le programme de la cérémonie de bénédiction et d'inauguration des nouvelles orgues de Saint-Christophe qui aura lieu jeudi, 20 novembre, à trois heures, avec le concours de M. Léandre Vilain, organiste de l'église primaire et du Kursaal d'Ostende.

1° Bénédiction des orgues. — 2° Concert spirituel.

a) M. Dierick, organiste de la paroisse : *Final de la sonate en mi mineur* (F. de la Tombelle); *Rhapsodie sur les cantiques de Lourdes* (Dierick).

b) M. Léandre Vilain : *Concerto en ré* (Haendel); *Pastorale* (Lefébure); *Sélection* (XXX.); *Fugue en sol majeur* (J.-S. Bach).

Deus est nostra spes, par la maîtrise (Brandts-Buys); *Allegretto* (Guillemant); *Sélection* (XXX.); *Variation en mi* (Haendel).

3° Allocution de M. le chanoine Delsaux.

4° Salut. *Magnificat* de Beltjens (style palestrinien), chant exécuté par la maîtrise, dirigée par M. Charles Wattinne. Les versets seront joués par M. Léandre Vilain. *Adoro te,* Palestrina, *Tantum ergo,* Dierick.

Cantique nouveau à Saint-Christophe, paroles de M. le chanoine Delsaux, musique de Defives.

Sortie par M. Léandre Vilain.

Cette cérémonie sera présidée par Mgr Margerin, recteur de l'Université Catholique de Lille.

Le programme de la séance de huit heures sera publié ultérieurement.

La séance de 3 heures est payante. Le prix des places a été fixé par le Conseil paroissial à 3 francs dans la grande nef et sur le tapis des bas côtés ; 1 fr. partout ailleurs. La séance de 8 heures est gratuite. Les personnes qui se sont procuré des cartes à 3 fr. peuvent choisir leurs places à la sacristie.

LES ALLOCATIONS JOURNALIÈRES AUX RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX. — Le maire de la Ville de Tourcoing informe les réservistes et territoriaux avisés par le commandant de recrutement de Lille qu'ils seront appelés en 1914 pour accomplir une période d'instruction militaire, qu'ils doivent, s'ils ont l'intention de solliciter pour leur famille, les allocations prévues par l'article 1er de la loi du 14 avril 1908, se présenter à la Mairie (bureau militaire), le plus tôt possible et au plus tard le 15 décembre prochain, pour y déposer leur demande. Le bureau sera ouvert le soir, de 6 à 7 heures 1/2, les 9, 10, 11, 12 et 13 décembre.

Les demandes doivent être accompagnées 1° d'un certificat du percepteur des contributions directes (dont les bureaux, situés rue Carnot, 13, sont ouverts de neuf heures du matin, à 3 heures du soir), constatant que l'intéressé est ou n'est pas imposé ; 2° de la carte-avis qu'il a reçue ; 3° de son livret militaire ; 4° de son livret de mariage.

Les célibataires produiront le livret de famille de leurs parents.

UNE QUERELLE QUI MANQUE DE TOURNER AU TRAGIQUE. — Un journalier, Henri Haustraete, demeurant au Blanc-Seau, passait sur la berge du canal, dimanche matin, avec sa femme, quand soudain, les deux époux se prirent de querelle. Mme Haustraete qui se trouvait sur le bord de la berge glissa sur le talus et tomba à l'eau. Le mari se précipita à son secours et avec l'aide des passants, il put ramener son épouse saine et sauve à la surface.

Cet incident avait attiré de nombreux curieux sur la berge du canal. Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine, le couple a pu regagner son domicile.

UNE RAFLE DE PORTEMONNAIE AU SPORTING CLUB. — Une équipe de jeunes gens d'une Société Lilloise était allée dimanche, dans la matinée, faire une partie de football, au terrain de jeux du Sporting Club Tourquennois, rue de Varsovie. Peu de temps après leur arrivée, une autre société était allée rejoindre les Lillois. Comme leurs camarades, eux aussi avaient déposé leurs vêtements au vestiaire. Au moment de s'habiller, quatre des jeunes lillois, MM. Alfred Dobenale, Marcel Garnelle, Robert Goldebert et Jacques Chomez, constatèrent chacun la disparition de leurs portemonnaie.

Ceux-ci contenaient en moyenne, une somme de cinq francs. Tandis que les jeunes gens se livraient à leur jeu dans la plaine, un indélicat individu avait opéré la soustraction. Ils ont eu la seule ressource d'aller déposer une plainte à la police.

M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

On se rappelle qu'un vol du même genre a eu lieu tout récemment au Vélodrome de Roubaix, qui en hiver sert de terrain de jeu à une société roubaisienne.

UN VOL SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Le nommé Henri Laverne, âgé de 31 ans, tisserand, rue des Villas, cour Bataille, est sorti de chez lui, ce matin, vers 8 heures, porteur d'une enveloppe renfermant 350 francs, se composant de 2 billets de 100 francs et 3 de 50 francs. Ces derniers anciens. Il se disposait à aller verser cette somme à la caisse d'épargne de Tourcoing.

Vers 9 heures, en entrant chez sa tante, la nommée Vanaverbeck-Laverne, tenant une épicerie-buvette, rue du Congo, il constata qu'il n'avait plus cette enveloppe contenant les 350 francs. S'étant mis à la recherche par les rues des Villas, de la Passerelle, du Blanc-Seau et rue du Cimetière, il trouva l'enveloppe vide sur le bord du ruisseau longeant le nouveau Cimetière. Deux gamins ont aperçu un homme qui avait ramassé l'enveloppe et l'avait ouverte non sans avoir regardé s'il était aperçu par des yeux indiscrets. Cet homme s'est dirigé ensuite vers les Cent Maisons.

INFRACTION A UN ARRÊTÉ D'EXPULSION. — Les agents Schittecatte, Hochedé et Gorechaiden, ont arrêté, hier dimanche, un jardinier, Julien Blicq, 42 ans, demeurant en logement, rue de l'Amiral-Courbet, pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 19 décembre 1911. Blicq est maintenu à la disposition de M. Menier, commissaire de police permanent.

DIABÈTE OU ALBUMINURIE, MALADIES URINAIRES de toute nature, telles que douleurs, [illegible], difficulté d'uriner, etc., pour les deux sexes et tous âges, mal de matrice, hémorroïdes. Guérison rapide, complète et sans rechute par extraits de plantes, absolument inoffensifs. Dem. la broch. grat. n° 40, très utile, au Docteur C. Damman (qui a trouvé lui-même ces remèdes), 76, rue du Trône, Bruxelles (Belgique), ou à la pharmacie [illegible], rue de Lannoy, 20, à Roubaix. (Indiquez la maladie, s. v. p.) 458